



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 36
Hebdomadaires régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 9 JUILLET PROCHAIN

Québec, le 26 juin 2019 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M^{me} Marie-Hélène Gauthier qui est accompagnée par la commissaire M^{me} Corinne Gendron, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay* par Énergir s.e.c. Elle aura lieu à compter du **mardi 9 juillet 2019 à 19 h** et se tiendra à la **Salle Cabaret B de l'Hôtel La Saguenéenne**, située au **250, rue des Saguenéens à Saguenay**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront retransmises en direct en mode vidéo dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. Première partie : s'informer

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. Deuxième partie : s'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 13 août 2019, à la Salle Le Fjord du Saguenay de l'Hôtel La Saguenéenne, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 7 novembre 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoît Charette. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de La Baie, 1911, 6^e Avenue, Saguenay ;
- Bibliothèque publique de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Saguenay.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des



évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Énergir projette la construction d'un gazoduc de transmission et d'alimentation de 13,8 km dans l'arrondissement de La Baie, à Saguenay. Le projet consisterait à alimenter en gaz naturel la zone industrialo-portuaire de Saguenay, plus particulièrement l'usine de transformation de minerai que l'entreprise Métaux BlackRock prévoit y construire. La conduite de transmission posséderait un diamètre externe de 406,4 mm et pourrait supporter une pression maximale d'opération de 7 070 kPa, alors que la conduite d'alimentation posséderait un diamètre externe de 323,9 mm et pourrait supporter une pression maximale d'opération de 2 400 kPa.

Le projet nécessiterait également la mise en place d'infrastructures hors-sol connexes telles qu'un poste de vannes pour raccorder le projet au réseau existant d'Énergir, un poste de livraison qui sera localisé en bordure nord du chemin de la Grande-Anse, ainsi qu'un poste de mesurage situé sur la propriété de Métaux BlackRock.

Le projet est estimé à 30 M\$ et la mise en service du gazoduc est prévue pour juillet 2020. La main-d'œuvre requise pendant les travaux de construction de 8 mois est estimée à 75 travailleurs.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Pour donner suite à la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a formé une commission chargée de tenir une enquête et une audience publique sur le *Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay*.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Annie Cartier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732 poste 538. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : desserte-gaz-naturel-saguenay@bape.gouv.qc.ca.